

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner le postulat Jean-Michel Favez et consorts au nom du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat un programme de lutte contre la crise par le biais notamment d'une anticipation des investissements sur le plan vaudois

1. Préambule

La commission s'est réunie le 10 février 2012 à la salle de conférence no 300 du DEC à Lausanne. Elle était composée de Mme Jaqueline Bottlang-Pittet et de MM. Laurent Ballif, Michaël Buffat, André Chatelain, Jean-Michel Favez, Philippe Grobéty, Pierre-Alain Mercier, Alain Monod, Pierre-André Pernoud, Jean-Jacques Schilt et de Jean-Jacques Truffer, président et rapporteur.

Ont participé également à cette séance :

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba , Chef du DEC

M. Pierre Fellay, Secrétaire général du DEC

Nous remercions M. Cédric Aeschlimann pour la bonne tenue des notes de séances.

2. Position du postulant

M. Favez a déposé son postulat le 15 novembre 2011, au moment où Novartis et quelques fleurons du tissu industriel vaudois annonçaient soit des fermetures, soit une réduction des effectifs de leurs personnels. Depuis la situation a évolué favorablement et le Conseil d'Etat a annoncé des investissements importants dans le domaine des infrastructures et dans le domaine énergétique.

Malgré cette évolution réjouissante, le postulant a le sentiment que le maintien de son postulat se justifie parfaitement. Tout d'abord pour que le Grand Conseil soit informé de manière complète des intentions gouvernementales et ensuite par le fait que la situation économique pourrait se dégrader assez rapidement si l'on se réfère aux perspectives annoncées par la BNS.

Si gouverner c'est prévoir, le Conseil d'Etat doit être en mesure d'anticiper et de présenter un rapport sur les mesures supplémentaires qu'il pourrait être amené à prendre.

Le postulant évoque non seulement les investissements qu'il s'agit d'anticiper, de réaliser ou de renforcer, mais également les goulets d'étranglement qui freinent les politiques d'investissement tous domaines confondus.

3. Position du Conseil d'Etat

M. Leuba se déclare prêt à répondre au postulant, il reste toutefois dubitatif quant au lien que l'on pourrait faire entre les investissements du canton et les difficultés des entreprises exportatrices de biens ou de services.

Il rappelle la politique prévoyante du canton qui a permis de réduire considérablement la dette, ce qui permet de dégager une substance financière que l'on peut consacrer aux investissements plutôt qu'au paiement des intérêts de celle-ci. M. Leuba évoque également les conséquences positives de

l'arrêté Bonny. Des milliers de postes de travail ont ainsi été créés. Le Conseil d'Etat se doit d'anticiper et d'être actif dans le domaine de la promotion économique au sens large et de fustiger les pourfendeurs de la croissance. Il rappelle d'autre part que le canton évolue dans une économie globalisée et que la marge de manœuvre relative aux actions sur les investissements et l'impact de la promotion restent limités. Il partage les craintes du postulant sur l'évolution de l'économie suisse en 2012 et salue la pertinence de ce postulat, qui permettra au Grand Conseil d'être renseigné sur les mesures que souhaite prendre le Conseil d'Etat en termes de promotion économique, qu'il s'agisse d'investissements ou de mesures d'encouragement.

4. Discussion générale et bienfondé du postulat

Il est d'emblée précisé que le but du postulant est bien d'anticiper sur la croissance à venir et la défense de l'emploi.

Il est rappelé que, en matière de transport, d'énergie et de logement, les investissements à venir sont déjà connus et qu'il est par conséquent déjà répondu à ce postulat. Selon quelques commissaires, il n'est, de ce fait, pas nécessaire d'y donner suite. Par ailleurs ces investissements concernent essentiellement le secteur de la construction et seraient susceptibles de créer un phénomène de surchauffe.

Une des pistes évoquée, pour faciliter de nouveaux investissements, serait d'accélérer les procédures par des restructurations internes au niveau du fonctionnement administratif, afin de gagner en efficacité au niveau des services.

Le même constat peut être fait au niveau des départements. Avec l'étalement des compétences et l'intervention d'une succession de services, il devient difficile de coordonner les dits services au sein d'un même dicastère et qui plus est, avec des départements différents. Une restructuration efficace devrait permettre d'accélérer les procédures de manière importante. Le Conseil d'Etat n'étant pas en mesure de tout contrôler, quelques commissaires suggèrent que l'Etat instaure une meilleure concertation entre les services, plutôt qu'un renforcement de l'administration. Le regroupement annoncé du SESA, du SEVEN et du SFFN va dans la bonne direction. Par ailleurs, le citoyen ou le mandataire doit recevoir un avis clair sur une décision applicable et non pas une pléthore d'avis contradictoires émanant des services concernés par son projet. Le rapport du Conseil d'Etat devrait préciser quelles sont ses intentions en regard de cette problématique.

M. Leuba évoque également un changement de pratique concernant les dossiers économiques ou territoriaux d'importance cantonale, où, s'il y a divergence d'appréciation entre les différents services concernés, le Conseil d'Etat prend position afin de débloquer une situation.

Il rappelle également que le manque d'avancement des gros projets d'investissement comme ceux impliquant la participation de la Confédération ou des CFF n'est pas imputable à un dysfonctionnement de l'administration cantonale.

Un commissaire cite l'exemple de Zurich qui préfinance ses investissements et exige ensuite que la Confédération paie sa part.

Un commissaire estime que, si l'Etat doit être réactif par rapport à la situation économique, il doit concentrer son effort essentiellement sur la formation professionnelle permanente, celle-ci étant la condition indispensable au maintien d'une économie performante, l'Etat devant rester à l'écoute du monde économique.

Le postulant reconnaît que la politique de désendettement dans une période de haute conjoncture s'est révélé judicieuse, mais regrette la parcimonie du canton en matière d'infrastructures et d'investissements. La promotion économique doit être ciblée et transparente en ce qui concerne les emplois créés et les exonérations fiscales accordées. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de déposer un nouveau postulat pour compléter sa demande initiale par celles des commissaires soucieux du fonctionnement des services de l'Etat, ce serait une perte de temps inutile.

Au vu des propositions développées lors des travaux de la commission, M. Leuba indique que le Conseil d'Etat répondra aux préoccupations formulées par l'ensemble des commissaires. Il s'engage, au nom du Conseil d'Etat, à répondre à un postulat élargi dans le sens des travaux de la commission, soit à répondre principalement aux deux questions suivantes :

- Quels sont les moyens que compte mettre en œuvre le Conseil d'Etat en faveur de la croissance économique et ceux nécessaires pour atténuer les effets de la crise qui s'annonce ?
- Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat souhaite entreprendre pour améliorer la coordination des services (et non leur renforcement), afin d'accélérer les procédures et permettre une validation plus rapide des dossiers ?

5. Vote

Au vu de ce qui précède, par 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Le Mont-sur-Lausanne, le 17 avril 2012.

Le rapporteur :
(signé) *Jean-Jacques Truffer*